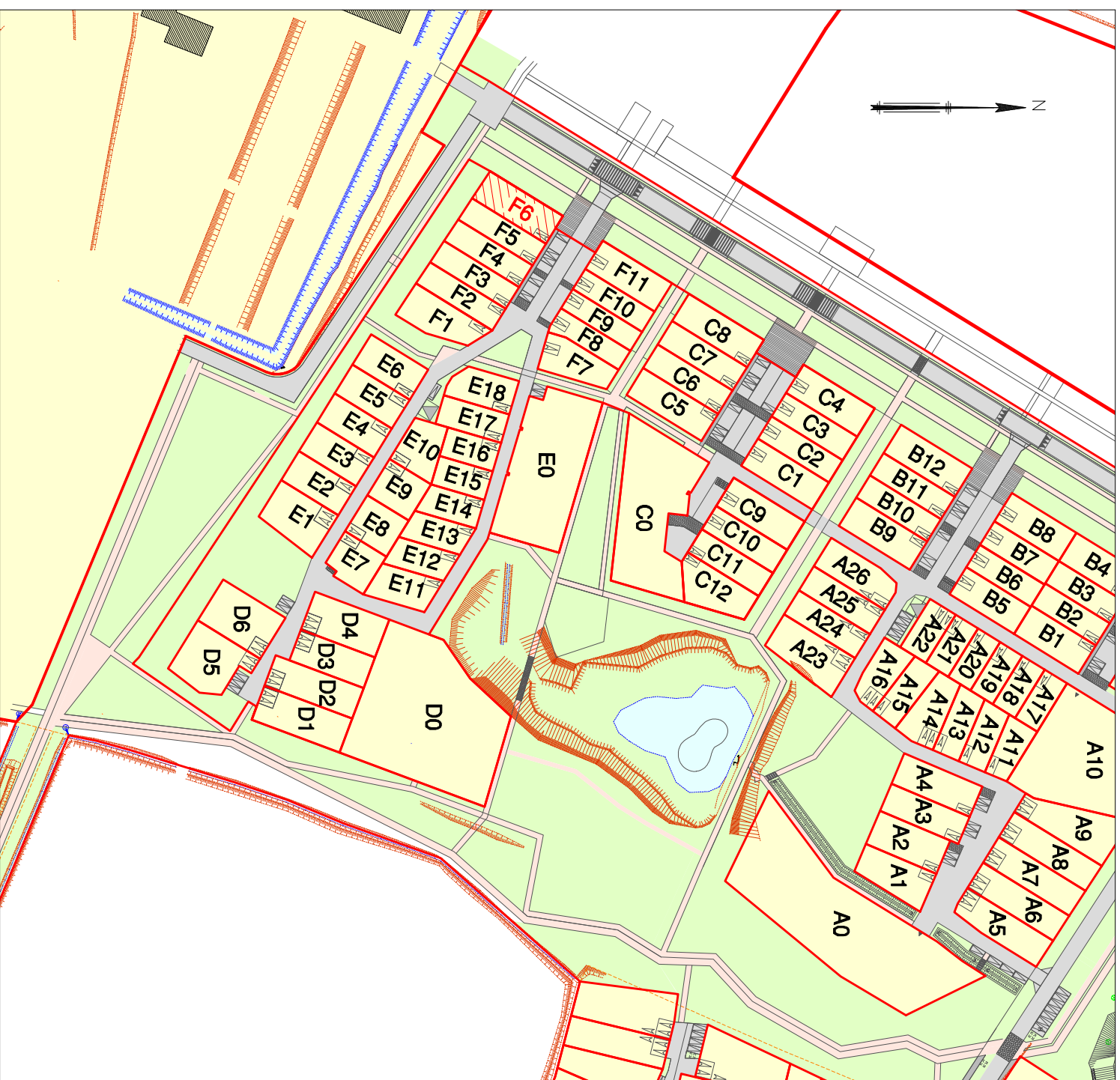


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

ECHELLE : 1/2000



SNC La Massaye

Lotisseur

SNC La Massaye

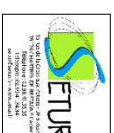
1, Place de la Gare
35000 RENNES
Tél: 02 23 25 27 55



Urbanisme/Paysage

IGA DOLOWY

98, Boulevard des Anglais
44100 Nantes
Tél: 02 28 08 81 80



BET VRD Environnement

SETUR

16 Rue de la Croix aux potiers
35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE
Tél : 02-99-41-35-35

DEPARTEMENT D'ILLE & VILAINE

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN

LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

TRANCHE 2B DE LA ZAC DE LA MASSAYE

PLAN DE VENTE

LOT : F6

Section : AB
Parcelle : N°592

ECHELLE : 1 / 200

Dossier	16138-28	INDICE	DATE	MODIFICATIONS
Plan	31-F6		25/07/2023	Plan de vente
Responsable	AGAYVB		28/08/2024	Plan de vente mis à jour(Servitude de surplomb)
Archive				

Géomètre de l'opération



BGM Géomètre Expert

SARL de Géomètre-Expert
Espace Performance - Alphas - Bâtiment B1
35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX
TEL. : 02.23.480.470
Email : accueil@bgm-geometre.com

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN

LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN
LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

LOT n° **F6**
TRANCHE 2B DE
LA ZAC DE LA MASSAYE

SURFACE : **350** m²
Section : **AB** Parcelle : **n°592**

PLAN DE VENTE

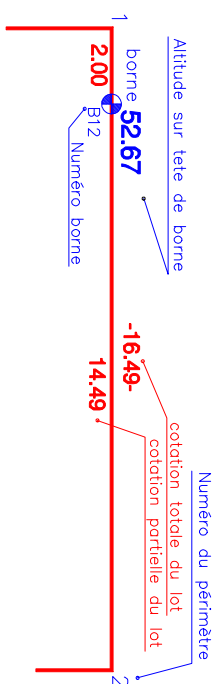
Surface de plancher maximum : S=140 m²



ECHELLE : 1/200



Légende de toute l'opération



00 Numéro de lot
S = 000 m² Surface du lot
N°00 Numéro cadastral

Emprise constructible en R+1 volume principal double pente

Recul possible entre 2.5 et 4m

Emprise constructible en R à "toit plat"

Alignement obligatoire

Accolement obligatoire sur 6m linéaire en cas d'implantation en limite séparative

Principe de positionnement abri de jardin

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur en revêtement perméable (taie à la charge de l'acquéreur)

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur en revêtement perméable

RDC=00,00 NGF Cote altimétrique recommandée de la dalle fine du RDC

D=00,00 NGF Cote altimétrique recommandée de la dalle du garage ou carport

O.M. Aire de collecte des ordures ménagères

Servitude de surplomb des branchements + Servitude non aedificandi

Halle sur emprise privée doublée d'une clôture grillagée en retrait de 80 cm (réalisée par l'aménageur)

Halle sur emprise publique doublée d'une clôture grillagée sur limite privée/public (réalisée par l'aménageur)

Accès piéton avec portillon recommandé (à réaliser par l'acquéreur)

Autre tige de petit développement ou cèpée à planter (à réaliser par l'acquéreur)

Nota :
Echelle : 1/200
La précision des données numériques des documents dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi.

La planimétrie est rattachée au système Lambert 2.
L'altimétrie est rattachée au nivellement Général de la France IGN 69 (Altitude Normale).

Les altitudes des bornes sont annoncées sous réserve d'une réimplantation ultérieure.

La construction et l'aménagement du lot doivent se conformer au règlement d'urbanisme en vigueur.

La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises.

Ce plan de vente a été réalisé d'après les documents suivants :

- le plan topographique dressé par nos soins en 2006;
- le fichier "IDup-1013-PRESCRIPTIONS-12072023.dwg" fourni le 13-07-23 par GA DOLOWY
- le fichier "PU06855-T2-DET-2022 10 25.dwg" fourni le 10-11-22 par TERRE ET TOIT

Légende des couleurs

- Lot
- Chaussée
- Espace vert
- Allée piétonne

Légende topographique avant travaux

- Altitude terrain naturel
- Courbe de niveau
- Arbre existant
- Application cadastrale

Légende Projet

Position et altimétrie indicatives

- Regard de branchement EU
- Radier du branchement EU
- Regard de branchement EP
- Radier du branchement EP
- Closerieau Télécom
- Coffret GAZ
- Coffret électrique
- Closerieau AEP
- Altitude voirie et fond de stationnement
- Lampadaire

BGM Géomètre-Expert

56bis, Mail François Mitterrand
C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX
TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471
Email : accueil@bgnr-geometre.com



NOTA: La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises..